



Résiliation forfait téléphone mobile

Par **fredbkk**, le **15/06/2017** à **15:58**

Bonjour, Oxxxxxx refuse de résilier mon forfait téléphone mobile que j'ai souscrit en octobre 2015. J'ai invoqué la loi chatel mais il répond que dans mon cas elle ne pouvait pas s'appliquer. Combien suis-je censé payer pour me défaire de mon contrat s'il vous plaît ?
merci

Par **Visiteur**, le **15/06/2017** à **16:47**

Bonjour,
Quel type de forfait, quelle durée ?
Pour que l'on vous dise combien, il faudrait connaître un montant ?
Normalement, en cliquant "résiliation" sur le site, cela indique le montant

Par **Lag0**, le **04/10/2017** à **06:59**

Bonjour,
Il faudrait en dire plus...
Car même avec un engagement de 2 ans, il est possible de résilier dès la fin de la première année en payant une indemnité. Or, là, vous arrivez aux 2 ans, je ne vois donc pas ce qui pourrait justifier un refus de la résiliation de la part de l'opérateur. Sauf, bien sur, si vous avez, depuis la souscription, repris un nouvel engagement (changement de forfait, de mobile, etc.)